



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue mercredi 11 juin 2014 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
Juliette Côté, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Chantal Pelletier, conseillère
Francine Roy, conseillère
MM. Alain Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil sont tous présents et confirment avoir reçu l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la séance extraordinaire à 19 h 30.

RÉSOLUTION N° 2014-06-186

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié après avoir ajouté 6 sujets au point 10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-187

EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN OPÉRATEUR

Considérant les cinq (5) candidatures reçues.

Considérant les formations, connaissances et expériences de travail de madame Marie-France Nault.

Considérant sa performance en entrevue.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'accepter la recommandation du comité de sélection, soit retenir la candidature de madame Marie-France Nault. Il est de plus résolu d'adhérer à sa demande salariale, laquelle est classée au dossier de la candidate. Enfin, les membres du conseil rencontreront madame Nault dans les meilleurs délais afin d'échanger à propos des conditions de travail notamment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-188

EMBAUCHE DE DENIS MORIN À TITRE DE CHEF-POMPIER ADJOINT

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'embaucher Denis Morin à titre de chef-pompier adjoint en date des présentes. Les conditions de travail sont celles établies au contrat de travail des pompiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-189

RECRUTEMENT – TECHNICIEN EN ADMINISTRATION

Considérant le départ à la retraite de la directrice générale.

Considérant que Julie Garon, directrice générale adjointe a accepté le poste de directrice générale à compter du 2 septembre 2014.

Considérant que le poste de directrice générale adjointe doit être comblé par recrutement.

Considérant que l'agente de secrétariat est absente et ne pourra reprendre le travail avant septembre.

Considérant qu'il apparaît pertinent de recruter un ou une technicienne en administration pour combler le poste de directrice générale adjointe puisque les tâches se rapportent essentiellement à la comptabilité.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de lancer une offre d'emploi de technicien ou technicienne en administration le plus rapidement possible. Il est de plus résolu d'afficher le poste sur le site d'Emploi-Québec, sur Québec municipal, Accès Emploi, dans le journal Info-Dimanche et dans le publi-sac. Les candidatures seront reçues jusqu'à 16 h le lundi 23 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-190

COMITÉ DE SÉLECTION – RECRUTEMENT - TECHNICIEN EN ADMINISTRATION

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de désigner Julie Garon, Chantal Pelletier et Francine Roy, membres du comité de sélection dans le cadre du recrutement d'un ou d'une technicienne en administration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR EN URBANISME

Considérant le départ de Nancy Morin, inspectrice en urbanisme.

Considérant les besoins de notre municipalité en matière d'émission de permis, d'inspection, de rédaction règlementaire en urbanisme, notamment.

Considérant que le maire de Biencourt a manifesté son intérêt à partager les services d'un inspecteur en urbanisme avec notre municipalité.

Considérant qu'il serait opportun de vérifier aussi les besoins des municipalités de Lac-des-Aigles et de Lejeune en matière d'urbanisme.

Il est entendu que Jacqueline Caron, mairesse, entreprenne les démarches avec les municipalités voisines pour déterminer les besoins de chacune et d'évaluer l'opportunité de partager avec celles-ci une ressource en urbanisme.

RÉSOLUTION N° 2014-06-191

ÉCLAIRAGE – SECTEUR DES NOUVEAUX CHALETS ET JARDIN D'ANTAN

Considérant la proposition de Patrick Martel, représentant de Wesburne concernant l'éclairage à mettre en place dans le secteur des nouveaux chalets.

Considérant que l'installation d'éclairage au jardin d'antan est prévue depuis l'année dernière.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de demander à Hydro-Québec et à Samson Électrique inc. de procéder à la mise en place d'un luminaire de rue de 60 W dans le poteau en place dans le secteur des cinq (5) nouveaux chalets. Il est de plus résolu de faire installer deux luminaires de type « DEL routier MiniView », l'un sur le chalet à l'extrémité sud/est, un second à déterminer parmi les trois chalets situés du côté ouest ainsi que deux à installer au jardin d'antan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-192

EMBELLISSEMENT – ARROSAGE QUOTIDIEN

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de procéder à l'embauche de Jacques Ouellet pour l'arroser quotidien des espaces verts aménagés de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-193

RÉPARATION DES ARRIÈRES – RUE DU LAC

Considérant la demande de Thérèse Dumont dont la propriété est sise au 10, rue du Lac, soit ne pas mettre de gravier concassé sur une largeur d'un mètre dans l'emprise de la rue en face de son terrain.

Considérant la demande d'Alain Lebel dont la propriété est sise au 8, rue du Lac, soit mettre du gravier concassé jusqu'au parement, ce qui représente une largeur excédant un mètre.

Considérant qu'il était convenu de faire les arrières de la même manière pour tous les terrains endommagés au cours des travaux de 2013, soit mettre en place du gravier concassé sur une largeur d'un mètre dans l'emprise de la rue et, le cas échéant, réparer le gazon endommagé à l'extérieur de l'emprise de la rue.

Considérant que les membres du conseil municipal sont d'avis que la façon de faire convenue doit être maintenue puisqu'elle permet une uniformité de finition pour l'ensemble de la rue et est de plus équitable pour tous les propriétaires de la rue concernée.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de refuser la demande des requérants Thérèse Dumont et Alain Lebel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-194

CHOIX DE LA DATE DE LA SÉANCE POUR L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de fixer au lundi 7 juillet 2014, la date pour l'étude de la demande de dérogation mineure n° 2014-01 par le conseil municipal. Celle-ci concerne la propriété de monsieur Jean-Pierre Lebel, sise au 9, rue Saint-Michel. Les citoyens intéressés seront entendus lors de cette séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION N° 2014-06-195

STAGE RÉMUNÉRÉ – SIMON HOUDE

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accepter d'embaucher sur une base temporaire de quatre (4) semaines à titre de stagiaire mécanicien monsieur Simon Houde suite à l'entrevue

téléphonique ayant eu lieu le lundi 10 juin 2014. Le stage se déroulera du 16 juin au 11 juillet 2014. La rémunération correspond à l'échelle salariale d'un opérateur manœuvre débutant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-196

CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SQUATEC – APPUI – PROJET CHAISE ADAPTÉE – SIGNATURE D'UN BAIL

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de procéder à la signature d'un bail d'une durée de cinq (5) ans, renouvelable, avec le Club des 50 ans et plus de Squatec. Il est de plus résolu de désigner Jacqueline Caron, mairesse, à titre de signataire dudit bail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-197

TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Considérant que le territoire de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec n'est toujours pas couvert par un service de téléphonie cellulaire.

Considérant que la couverture cellulaire n'est pas disponible dans plusieurs autres municipalités du Témiscouata.

Considérant que cet outil technologique serait un atout supplémentaire à l'essor du développement économique et touristique.

Considérant que la couverture cellulaire s'avère un service de premier plan pour assurer la sécurité des usagers de la route et des clientèles touristiques.

Considérant qu'en cas de sinistre au cours duquel les communications conventionnelles seraient hors service, la téléphonie cellulaire deviendrait alors un outil essentiel pour maintenir la liaison avec les services d'urgence et la protection civile.

Considérant les demandes répétitives déposées par la MRC de Témiscouata, la Conférence des élus du Bas-Saint-Laurent ainsi que par les municipalités de la MRC de Témiscouata.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec réitère sa demande aux fournisseurs de ce service pour une couverture cellulaire sur l'ensemble de son territoire. Il est de plus résolu de faire circuler un formulaire à faire signer par les citoyens prêts à s'engager à conclure un contrat avec Bell Mobilité dans la mesure où Bell s'engagera à installer une tour qui permettra aux utilisateurs de cellulaires d'avoir accès au réseau sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2014-06-198

AMÉNAGEMENT D'UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Considérant la mise en place de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés.

Considérant l'intégration dans le plan d'action de l'objectif consistant en l'aménagement d'un parc intergénérationnel avec des équipements variés convenant à tous les âges.

Considérant la volonté de la municipalité d'outiller sa population pour améliorer la qualité de vie des aînés en favorisant le vieillissement actif et des échanges intergénérationnels.

Considérant que la municipalité entend s'impliquer financièrement dans ce projet.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'autoriser l'aménagement du parc intergénérationnel. Il est de plus résolu de mandater la directrice générale pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PIQM, sous-volet 2.5 – Démarche Municipalités amies des aînés. Enfin, la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du parc intergénérationnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-06-199

LOCATION DE LA CUISINE ET DE LA GRANDE SALLE LORS DE BUFFET SUITE À UNE FUNÉRAILLE

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'ajouter ce qui suit à la politique de location de salle :

Lors de buffets suite à une funérailles, la grande salle et la cuisine seront louées deux jours maximum, soit la veille et le jour au cours duquel le buffet sera servi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 30.

Je, Jacqueline Caron, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière